



Vue intérieure de la salle, Université de Genève, Archives du patrimoine genevois, Fonds Marc Joseph-Saughey.

ARGUMENTS

LE PLAZA, UN ESPACE D'AVANT-GARDE À GENÈVE

Le cinéma de Marc-Joseph Saughey en péril

À la fin de l'année 1952, l'architecte genevois Marc-Joseph Saughey livrait son premier grand espace cinématographique au cœur de la cité de Calvin : la salle du Plaza. De cette expérience spatiale majeure, suivront respectivement les réalisations des cinémas le Star (1954-1957), puis le Paris (1955-1957). Trois lieux emblématiques consacrés

à ce loisir popularisé et développé par le grand oncle libérateur dans ces temps apaisés d'après-guerre. Chacun d'entre eux offrait sa spécificité : le Plaza, son grand espace de plus de mille deux cents places, le Star s'inscrivait dans une plasticité plus domestique et confinée, alors que le Paris activait une recherche sur une nouvelle forme de projection.

Trois lieux qui synthétisaient à eux seuls la capacité qu'avait eue Saughey de conférer à l'espace une forme de mise en scène inspirée des ambiances modernes de ces années 1950 et de capter l'air du temps des trente glorieuses. De cette trilogie héroïque, seul l'actuel Auditorium Ardit¹ est assuré de perdurer dans sa forme et, presque,

sa fonction d'origine, grâce à une admirable campagne de mobilisation citoyenne qui en a assuré le maintien. Le cinéma le Star a subi les affres de la déconstruction de l'admirable complexe Gare-Centre dont l'historien de l'architecture Jacques Gubler² a contribué à raconter la triste fin dans cette même revue *Faces*. Aujourd'hui,

c'est au tour du Plaza d'être au cœur d'une menace de disparition.

Trois fois la question de la rentabilité fut à l'origine de leur (potentielle) éradication. Pour prendre la mesure de ce qui se joue actuellement dans le cas du cinéma le Plaza, il s'agit bien de se remémorer que dans chacune des intentions, ou des opérations de démolition, le projet était de remplacer un joyau d'architecture moderne par des surfaces de commerces, pour ne pas dire un «food», ou un «mall», selon l'expression contemporaine consacrée. Comme si l'histoire de l'architecture récente allait retener dans ses manuels la valeur de ce type d'espaces marchands, codifiés par un fonctionnement quasi mondialisé et sans autre intérêt que l'ergonomie économique-fonctionnelle du parcours du consommateur. L'exemple de la galerie commerciale des Cygnes qui a pris la place du remarquable Gare-Centre – et de sa salle de cinéma – n'en est que la triste et banale représentation.

Est-il donc raisonnable culturellement, historiquement et socialement de projeter cette vision mercantile du futur et de la mettre en balance avec la survie de cette icône tridimensionnelle d'une époque qui paraît en même temps lointaine mais qui n'est pas si révolue? La question posée dépasse le cadre de l'architecture et devient actuellement un débat de fond. Alimenté par des considérations économiques à sens unique, ce dernier devrait tendre vers une posture quasi philosophique si on cherche à se prononcer de manière réfléchie sur l'avenir de nos monuments modernes pour les générations futures.

Mont-Blanc Centre

Avant d'être cet objet unique et iconique, la salle de cinéma le Plaza s'inscrit tout d'abord dans un ensemble urbain que l'architecte conçoit entre 1951 et 1954, puis de 1958 à 1968 pour la deuxième étape. Dans cet après-guerre que Marc-Joseph Saugey entreprend de manière très prolifique, avec la construction de l'hôtel du Rhône (1947-1950), puis l'immeuble de logements Malagnou-Parc (1948-1952). L'opération Mont-Blanc Centre se distingue de ces dernières par son caractère pionnier en matière d'urbanisme. En effet, elle fut la première du genre à prendre place au cœur de la ville, comme marque forte de la modernité dans un tissu historique. À une période où l'on parlait d'assainissement de quartier et où les préceptes de la modernité triomphaient sur les ruines de la Seconde Guerre mondiale, l'attitude adoptée par Saugey démontrait une sensibilité au contexte, en

dépit du fait que Mont-Blanc Centre allait détruire les bâtiments qui formaient le pied de la colline de Saint-Gervais. Cette insertion dans la ville historique, quelque peu détachée du dogmatisme pur et dur de la *tabula rasa*, démontre à la fois une recherche relative au nécessaire besoin de couture à l'environnement bâti, mais aussi une affirmation de son époque tant en termes stylistiques que d'usage.

Située à un point caractéristique de la ville où la pente de la rue de Chantepoulet rejoint dans une courbe le niveau des quais enserrant la majestueuse rade et faisant face au square du Mont-Blanc, cette première étape du projet définit l'angle urbain par l'affirmation d'un volume de bureaux prismatique. Cette posture emblématique de l'articulation renvoie à une esthétique américanisante où le verre et l'aluminium dominant la composition des façades, où la transparence du jour se transforme en un affichage publicitaire lumineux la nuit et où les parcours piétonniers innervent le complexe. Saugey développe une forme urbaine qui crée différents plans par rapport à la rue et qui vient se raccorder en continuité/contiguïté en amont sur le front existant. Les rampes qui ont fonction de rues semi-intérieures rattrapent les différences de niveau du sol urbain. Elles constituent un système spatial complexe qui anticipe la notion «clarté labyrinthique» adoptée par Aldo Van Eyck au CIAM de 1956 de Dubrovnik.

L'intérêt du projet Mont-Blanc Centre découle aussi principalement du fait que l'architecte propose une agrégation de plusieurs activités qui correspondent très justement à la demande inhérente à ces années-là : bureaux, commerces, restaurants et cinéma. Ici, il y a plus qu'une simple rentabilisation des mètres carrés mis à disposition par le projet. Il y a une certaine idée de la place de l'homme dans l'espace et le temps. Tout d'abord, le travail qui occupe les étages de bureaux et dont la pause de midi trouve son possible débouché dans les restaurants des niveaux en relation avec la rue, puis il y a le loisir, avec les petits commerces et enfin le cinéma. Ce dernier permet de réactiver en soirée les lieux de restauration. Pour parvenir à rendre fonctionnelle cette interaction, Saugey analyse très minutieusement la nature du site et ses connexions avec la ville. Il propose une coupe très subtile et convaincante : une rampe couverte qui passe sous l'immeuble de tête, alimente les arcades et donne accès au Plaza³ ; par-dessus, une seconde rampe conduit à l'entrée des bureaux tout en offrant une terrasse pour le grand restaurant du premier étage qui domine le carrefour ; sur la rue du Cendrier les trottoirs sont abrités par la «galette d'activités» et un nécessaire accès de parking rendu très discret par sa subtile intégration⁴.

L'écriture architecturale de l'opération confirme par sa cohérence et ses inventions stylistiques la

pertinence du propos urbain. Tout d'abord, le projet lui permet de poursuivre ses recherches sur la préfabrication et la standardisation des éléments de construction. Alors que ses premières constructions d'après-guerre explorent la question de la préfabrication lourde et les éléments en béton, Mont-Blanc Centre lui offre l'opportunité de développer une façade-rideau dans la plus pure tradition moderne. Mais à la différence des premières expériences de ce type où l'acier, et sa finesse structurelle, déterminaient l'expression du monde du travail⁵, Marc-Joseph Saugey va s'intéresser ici à l'aluminium du pays, le sien, qui en a façonné la fabrication industrielle et l'a exporté dans le monde entier⁶. La peau de verre est ici sertie dans ce nouveau matériau, avec un principe de fenêtres ouvrantes à guilotine. Cependant, le dessin de la façade préserve la présence des têtes de dalles en béton préfabriqué dans une continuité de pensée afférente à ses projets précédents, thème qu'il abandonnera par la suite⁷.

C'est bien dans les deux niveaux inférieurs que s'exprime le talent inventif de Saugey, dans ces espaces où la rue devient passage, où le trottoir s'élève en promontoire et où la morphologie en pente du lieu lui

Marquise et entrée dans la galerie menant au cinéma, Université de Genève, Archives du patrimoine genevois, Fonds Marc Joseph-Saugey.



permet de développer un maximum de linéaire de façade commerciale. On y trouve plusieurs thèmes récurrents de l'écriture architecturale de l'auteur : l'expression des poteaux sur double niveau, des couverts qui se percent d'un trou de forme libre, des bandeaux en verre armé, des vitrines en saillie dans la rampe, une signalétique qui préfigure les analyses de Robert Venturi⁸, etc. Cette profusion de créativité expressive s'inscrit néanmoins dans une unité cohérente et indissociable.

Quelques années après cette première étape, l'architecte réalise la deuxième partie de Mont-Blanc Centre dont il prévoit, sur la rue du Cendrier, le prolongement de la « galette » en continuité de celle qu'il avait réalisée une décennie auparavant. Il implante sur le toit de cette dernière deux immeubles de bureaux présentant une géométrie puriste mais légèrement biaisée qui les identifie clairement dans cet environnement encore pour partie moyenâgeux et s'affichant comme deux « cristaux » de verre et d'aluminium. Les opérations Terreaux Cornavin (1951-1955) et Gare-Centre (1954-1957) vont poursuivre dans cette voie de l'implantation de la ville moderne, au cœur même du parcellaire ancien, sur cette même rive droite⁹.

Le Plaza

Au milieu des années 1950, la société occidentale achève un long processus de deuil et peut enfin se projeter vers un avenir plus souriant où les notions de paix, de joie de vivre et de consommation tendent à faire oublier les tourments d'une Seconde Guerre mondiale qui avait brisé toutes les barrières de l'innommable. C'est dans ce contexte historique que la grande salle du Plaza trouve sa genèse. Inséré dans le complexe urbain préalablement décrit, le cinéma se place à l'ouest de l'immeuble de bureaux qui se prolonge dans la rue du Cendrier. Habilement dissimulé derrière le paravent de la « galette » commerciale, il occupe une sorte de cour arrière dont le vide spatial offre aux lieux de travail le dégagement nécessaire et une forme de regard sur la ville propre à cette conception moderne¹⁰.

Son entrée se situe à l'endroit très précis que Marc-Joseph Saugey avait imaginé pour une activité emblématique autre que celle du commerce : au bout du passage couvert et dans une pénombre évoquant déjà cette salle obscure, sise là-bas tout au fond, et laissant place à l'imaginaire de la projection promise. Au-dessus de cette descente vers la consommation du septième art, le panneau affichant la programmation renvoyait à des clichés iconographiques



comme ceux de Times Square dont le vieux continent enviait la force évocatrice comme métaphore sublimée de la modernité. D'un point de vue symbolique, il connectait également la Genève internationale à des stars d'outre-mer comme Clark Gable, John Wayne, Marlon Brando ou Grace Kelly, dont les noms mythiques s'écrivaient en lettres majuscules dans une typographie très caractéristique.

Avec ses mille deux cent cinquante places, le Plaza fut à son inauguration la plus grande salle de cinéma genevoise. Il a été conçu dès le départ pour accueillir la toute nouvelle technologie de projection Cinémascope que la 20th Century Fox présenta en 1953¹¹. Premier espace cinématographique en Suisse capable de diffuser ce nouveau type de format qui exigeait une très grande largeur d'écran, cette configuration lui permit pendant de nombreuses années d'offrir au public les plus grosses productions hollywoodiennes et européennes.

Le Plaza, c'est aussi l'invention de la première structure en aluminium jamais construite en Suisse. Marc-Joseph Saugey, qui

est en relation avec le monde de l'industrie, en a l'intuition dès les premières esquisses. Cette splendide charpente développée avec son ingénieur civil de prédilection, Pierre Froidevaux, emprunte au monde de l'aviation ses formes coniques, biaisées et arrondies. Le rivetage du tout est un chef-d'œuvre d'assemblage. Le passage de la structure ponctuelle en béton – recouverte de céramique – qui constitue l'univers urbain du passage couvert se transforme subtilement dans un monde plus onirique en symbiose avec celui que propose le déroulement de la pellicule de trente-cinq millimètres. Elle est visible depuis le foyer d'entrée où elle supporte la galerie qui s'installe sous le majestueux balcon¹².

Le Plaza, c'est enfin la nostalgie des longues files d'attente des spectateurs, qui des années 1950 aux années 2000, se sont tenues à l'extérieur, mais à couvert, sur ce sol en légère pente vers les deux caisses situées derrière la paroi de verre qui laissait entrevoir le rideau séparant le monde réel de celui de la fiction. C'était aussi l'époque où se jouaient les films à gros budget, que l'on ne présentait pas encore sous le terme



Foyer d'entrée au cinéma et images du chantier en construction métallique, Université de Genève, Archives du patrimoine genevois, Fonds Marc Joseph-Saugey.

globalisé de blockbusters, et dont on entendait les dialogues à travers le velours rouge, quand par malheur on arrivait en retard. C'était aussi le temps où l'on n'abreuvait pas encore le spectateur de seaux de pop-corn, celui-ci attendant l'entracte pour s'enquérir du cône glacé tant désiré que des hôtesses distribuaient avec une forme de grâce. Puis, le spectacle terminé, ceux dont la soirée pouvait se prolonger se rendaient dans les deux restaurants connexes pour y échanger, dans la bonne humeur et la convivialité, leurs avis enjoués, parfois animés, à propos de la projection à peine achevée¹³.

Sauvegarder l'espace

Depuis quelques décennies, la mode des grands cinémas a fait place à une délocalisation dans les périphéries marchandes de la ville où des centres multisalles se sont développés. Dans ces lieux anonymes, la consommation de l'image peut alors s'installer au milieu de *food courts* et mieux rimer avec la *junk food* et les sodas que les sociétés d'exploitation internationales vendent en parallèle des tickets d'entrée.

Au début des années 2000, les fragiles portes en verre de l'entrée du Plaza ne résistent pas à la pression économique et se ferment de manière permanente sur cet espace dont le destin vacille. En parallèle, le canton de Genève se lance dans une campagne d'investigation qui vise à mettre sous protection l'ensemble du complexe Mont-Blanc Centre, y compris son joyau consacré au cinéma. La mesure intervient en 2004 par arrêté du Conseil d'État. Cependant, les affrontements juridiques entre le tenant du foncier et les services du patrimoine de l'État de Genève débouchent en 2010 sur un jugement du tribunal administratif, puis un nouvel arrêté en 2011 qui invalide partiellement la mesure de protection envisagée par les autorités genevoises qui se voient contraintes de détacher la salle de cinéma de ce classement, sous couvert du droit à obtenir un rendement convenable d'un bien privé¹⁴.

En toute discrétion, le propriétaire s'arme d'une main professionnelle pour engager une procédure de démolition qui prend effet en février 2015¹⁵. Cette sanction administrative initiale n'est pas assortie, dans un premier temps, d'un projet de reconstruction qui en attesterait la possible disparition en terme urbanistique. Ce devait être chose faite quelques mois plus tard, avec une demande d'autorisation de construire pour une galerie commerciale (*sic*) assortie d'un programme – que d'aucuns qualifient d'alibi – de logements pour étudiants. Les très rares images publiques de ce projet démontrent une volonté de densification qui désavoue clairement l'héritage moderne de l'intervention de Saugey, qui postulait pour sa part l'aphorisme bien connu des années 1930, *Licht, Luft und Sonne*, et que la mesure de classement avait actée.

La messe serait-elle donc dite pour l'avenir de ce monument du Mouvement moderne genevois? Pas encore. En effet, une mobilisation populaire par une pétition de 1 700 signatures en avril 2016 adressée à la ville de Genève¹⁶, puis une initiative cantonale qui a recueilli plus de 11 700 signatures fin 2017 mais dont l'issue est devenue incertaine après son invalidation en mars 2018¹⁷ ont relancé sur la place publique ce sujet brûlant.

Aujourd'hui aucune personne culturellement avisée ne remet en question la nécessité de maintenir cet objet de très grande qualité urbaine et spatiale. Cependant, à l'heure où ces lignes sont écrites, la question de la permanence de l'activité telle qu'elle fut conçue par Saugey est peut-être un combat d'arrière-garde. En effet, l'avenir de cette salle peut certainement aboutir si une fine analyse de la pertinence urbanistique et

stratégique de ce lieu est à nouveau lancée. L'idée de repenser cet espace inscrit dans la mémoire genevoise en un réceptacle pour une fonction collective à l'échelle de la ville, du canton, voire au-delà, prend alors tout son sens. La situation du Plaza dans ce point *névralgique* entre la gare de Cornavin et la rade de Genève, deux des principaux curseurs du tourisme international, est un atout unique et indéniable. Sa proximité par rapport au grand paysage que sont le lac Léman et le grandiose cirque alpin qui a fait la renommée de cette ville, de *La Pêche miraculeuse* de Konrad Witz (1444) au concours du palais des Nations (1926), en valorise indubitablement l'emplacement pour une activité publique. La coupe en légère pente qui conduit «naturellement» le passant vers la salle où les rideaux sont susceptibles de s'ouvrir à nouveau sur une fonction dont la ville pourrait se prévaloir est à prendre en considération. Dans cet espace à la structure si légère qu'elle pourrait rivaliser d'élégance avec les élancements du jet d'eau et former un lien indissociable qui dépasserait les attendus des juges. Pour parvenir à cette vision d'un avenir possible et souhaitable, il apparaît essentiel que les deux adversaires enterrent pour quelque temps une triste hache de guerre émoussée pour la troquer contre un acte citoyen qui réconcilie la raison du plus fort et la raison d'État.

Philippe Meier et Tarramo Broennimann

Tarramo Broennimann est architecte IAUG FAS SIA. Il est cofondateur du bureau d'architectes group8 à Genève en l'an 2000. Il est actif dans l'enseignement à l'université de Genève et l'EPFL entre 1999 et 2009. Il est membre de la Commission d'architecture du canton de Genève depuis 2014.

Philippe Meier est architecte EPFL FAS SIA. Fondateur de l'agence meier + associés architectes à Genève, il est depuis 1990 enseignant à l'EPFL, professeur invité à Strasbourg, Nancy, Lyon et actuellement à l'Hepia. Auteur de plusieurs ouvrages sur l'architecture genevoise, il est rédacteur et critique dans plusieurs revues suisses et internationales. Auteur du blog «Architextuel» (letemps.ch).

1 L'ancien cinéma le Paris est réalisé par Marc-Joseph Saugey sous l'immeuble mixte que Jean-Marc Lamunière conçoit entre 1954 et 1956 place du Cirque. Sa sauvegarde a fait l'objet d'un ouvrage, Association pour la sauvegarde du cinéma Manhattan, *Le Cinéma Manhattan à Genève. Révélation d'un espace*, Genève, 1992. À ce sujet, voir également Nicole Staehli-Canetta,

«Mont-Blanc Centre et cinéma Plaza», *Faces* n° 21, 1991, p. 46-51 et Philippe Meier, *Marc-Joseph Saugey architecte*, FAS, 2012, p. 44-45.

2 Le cinéma le Star faisait partie du grand projet Gare-Centre (1954-1957) détruit en 1987. Voir à ce sujet l'article de Jacques Gubler «Le casse de Gare-Centre», *Faces* n° 21, 1991, p. 60-63.

3 Ce passage couvert relie aussi la place Kléberg à la rue de Chantepoulet. Et à plus grande échelle, le pont des Bergues – et la vieille ville – à la gare de Cornavin.

4 L'accès au parking concerne uniquement la deuxième étape de Mont-Blanc Centre. Son dessin très subtil disparaît dans la composition de la galette commerciale grâce à l'utilisation des mêmes matériaux légers comme l'aluminium.

5 On pense ici aux deux icônes fondatrices de ce type de langage précédant le concept du *mur-rideau* (*curtain wall* pour les Anglo-Saxons) et que représentent la paroi de verre de l'usine Fagus (Walter Gropius et Adolf Meyer, Alfeld an der Leid, 1911-1913), puis les ateliers du Bauhaus (Walter Gropius, Dessau, 1925-1926).

6 Aluminium Industrie Aktien Gesellschaft, qui deviendra Aluisse en 1963, est la première entreprise de façonnage de l'aluminium en Europe (1888), qui acquerra une réputation mondiale. Fondée à Zurich, elle s'implante en Valais (Chippis) dès 1905. La proximité permettra à des architectes et ingénieurs romands de coopérer avec cette industrie. Saugey est particulièrement intéressé par cette production nouvelle de matériaux légers. Il s'en explique dans plusieurs articles. Le bâtiment est publié dans la revue *Aluminium suisse*, où l'on peut lire : «L'imagination de l'architecte, l'initiative du statisticien et du constructeur peuvent concourir à mettre en lumière les avantages de tel mode de bâtir ou à permettre de prendre conscience des limites réelles d'une certaine conception», E. Muller, «Mont-Blanc Centre et cinéma le Plaza», dans *Aluminium suisse* n° 3, 1953, p. 80.

7 Ce thème assez caractéristique de Mont-Blanc Centre sera abandonné lors de ses prochaines opérations destinées à des programmes administratifs comme la tête des Terreaux-du-Temple ou les façades-rideaux de Gare-Centre.

8 Au-dessus du passage qui débouche sur la rue du Cendrier, Saugey introduit très habilement une grande plaque de forme libre qui se détache de la façade, annonce la présence du cinéma et permet de résoudre l'articulation entre la fin de l'avancée de la galette commerciale et le nu de la façade de bureaux. Une forme de prémisse à l'aphorisme «I'm a monument» que Robert Venturi et Denise Scott Brown développent avec Steven Izenour dans *Learning from Las Vegas*, Cambridge, Massachusetts Institute of Technology Press, 1977.

9 Ce quartier de Saint-Gervais fut un lieu de débat de la modernité dans les années 1920 et 1930, puis dans les années 1950 (voir Nicole Staehli-Canetta, «Mont-Blanc Centre et cinéma Plaza», *op. cit.*, note 1). On y recense par exemple le projet de tour de Maurice Braillard aux Terreaux-du-Temple en 1927, à l'emplacement exact du futur projet Saugey. On rappellera également que le même Braillard dans son célèbre plan directeur de Genève en 1935, propose de détruire ce quartier qui est très cher au

cœur des Genevois. Ces trois interventions de Saugey sont de nature complètement différente de celles d'Addor à Budé (1958-1962), à Meyrin (1960-1964) ou au Lignon (1963-1971). Là, l'approche urbaine de la périphérie s'appuyait très littéralement sur les préceptes de Le Corbusier théorisés dans ses écrits, *Vers une architecture* (1923), *Urbanisme* (1925), et dans ses projets et réalisations, comme le Plan Voisin (1925), puis la reconstruction de Saint-Dié (1945) ou encore le plan de Chandigarh (1950-1965).

10 On retrouve ce thème chez Ludwig Mies van der Rohe par exemple, avec ses projets de Chicago, où l'implantation des tours des deux étapes de l'ensemble de Lake Shore Drive (860/880 en 1948-1951, puis 900/910 en 1953-1956) permet à toutes les façades de bénéficier d'une vue dégagée sur la ville ou sur le lac Michigan.

11 Le procédé est inventé en 1926 par le Français Henri Chrétien, sous la forme d'une lentille spéciale placée devant l'objectif. C'est dix-sept ans plus tard que les Américains trouvent un accord commercial pour l'exploiter sous le nom de Cinemascope.

12 L'architecte a eu la présence d'esprit de garder la trace de son montage grâce aux plaques sensibles du photographe Gustave Klemm : une ode à la beauté plastique de ces grandes portées. Voir aussi ces images sur le blog de Philippe Meier, «Il faut sauver le cinéma Plaza (2)», publié sur le site *letemps.ch*, le 1^{er} septembre 2017.

13 Ce paragraphe est une adaptation partielle du texte du blog de Philippe Meier «Il faut sauver le cinéma Plaza», publié sur le site *letemps.ch*, le 13 avril 2015.

14 En 2010, le tribunal administratif, qui écarte l'argumentation du Conseil d'État, selon laquelle la perte de rentabilité alléguée de la salle de cinéma pouvait être compensée par le rendement des bâtiments commerciaux, renvoie à nouveau le dossier au Conseil d'État pour qu'il procède à une étude claire et complète des possibilités d'aménagement du bâtiment et de son rendement. Par arrêté du 30 novembre 2011, le Conseil d'État, après avoir examiné des solutions permettant la réaffectation du bâtiment et pour tenir compte de l'opposition ferme du propriétaire à toute autre solution que celle impliquant la démolition et en application de la jurisprudence du tribunal fédéral qui fait interdiction d'exiger d'un propriétaire d'un bien un sacrifice financier qui va au-delà de ce qu'on peut raisonnablement attendre de sa part, a décidé de révoquer sa décision prise en 2004 qui ordonnait le classement du bâtiment abritant ledit cinéma.

15 C'est par le numéro M 7363-2 de la *Feuille des avis officiels* du canton de Genève, 27 février 2015, que la population genevoise apprend l'autorisation de démolition du Plaza.

16 C'est à cette époque que se crée l'association pour la sauvegarde du Plaza.

17 Dans le canton de Genève, le quorum était alors fixé à 8 000 voix. Cette mobilisation montre que l'enjeu de la sauvegarde du cinéma a largement dépassé les minima requis et devrait inciter les pouvoirs publics à prendre à leur compte cette protection. Malheureusement, cette initiative voit son aboutissement cassé par une invalidation totale du texte par le Conseil d'État, un recours contre cette décision étant encore pendant.